



"L'important n'est pas de convaincre mais de donner à réfléchir"

Chères brulaisiennes, chers brulaisiens,

Avec le retour des beaux jours et la mise en place du déconfinement, le troisième en moins d'un an, nous retrouvons un semblant de liberté vraiment bienvenu.

En attendant des jours meilleurs, votre conseil municipal poursuit sa mission et maintien le cap. C'est avec plaisir que je viens vous rendre compte, avec le concours des bénévoles du 4C, de l'actualité municipale et intercommunale de ce premier quadrimestre 2021.

Bonne lecture. Restez vigilant !

Le maire,

Hugues RAFFEGEAU

1. VACCINATION DES AINES

Les 25 février et 25 mars, 25 brulaisiens volontaires âgés de 75 ans et plus ont bénéficié de la vaccination contre la covid-19 dans le « vaccimobile » du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), camion servant habituellement aux visites médicales des pompiers et transformé pour l'occasion en centre de vaccination mobile. A la demande de la sous-préfecture, les élus ont du contacter ces habitants en un temps réduit. Une initiative très appréciée par nos aînés et pour laquelle nous pouvons remercier l'ensemble des acteurs, des décideurs, aux pompiers sans oublier les bénévoles.



Nous vous rappelons que pour vous faire vacciner, les rendez-vous sont à prendre sur le site internet Doctolib ou via le numéro unique départemental au 08.05.69.08.21.

2. VISITE DU SOUS-PREFET

Hasard du calendrier, le 25 février, pendant que nos aînés recevaient leur première injection dans le « vaccimobile », le maire accompagné du 1^{er} adjoint recevait la visite de Monsieur Ranchère, sous-préfet de l'arrondissement de Redon.

Une occasion d'aborder les différents projets communaux, les demandes de subventions auprès de l'Etat : la dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR) et dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) mais aussi les difficultés du moment et, de prendre connaissance des réponses apportées par le représentant de l'Etat.



3. UN TRACTEUR POUR DIDIER

Le conseil municipal du 19 janvier a exaucé le souhait de notre agent technique, Didier Allain, d'être équipé d'un tracteur pour améliorer ses conditions de travail et faire des tâches qu'il ne faisait pas auparavant ou difficilement. Un groupe de travail s'est formé pour solliciter plusieurs offres et les analyser. Au final, le conseil municipal a voté les acquisitions suivantes :

- Tracteur :	35 000 € HT
- Benne :	2 010 € HT
- Cuve GNR :	1 439 € HT
- Broyeur :	10 853 € HT
- Ouverture atelier :	<u>5 207 € HT</u>
Total :	54 509 € HT



Didier pourra désormais entretenir les accotements, les lagunes et les points d'eau communaux jadis externalisés. Tous ces matériels seront entreposés en sécurité dans le local technique où une ouverture a été créée à l'est pour y accéder.

Une demande de subvention a été sollicitée à VHBC au titre des Fonds de Concours aux petites communes. A l'unanimité : pour 13, contre 0, abstention 1

4. UNE NOUVELLE SALLE COMMUNALE AU SERVICE DE LA POPULATION

Le conseil municipal s'est prononcé le 23 mars dernier en faveur de l'avant-projet définitif proposé par le cabinet d'architecte BRA et approuvé par la commission bâtiments-travaux.

Dotée d'une superficie de 70 m², cette future salle fonctionnera en synergie avec la salle polyvalente existante. Elle permettra d'effectuer les conseils municipaux, de célébrer les mariages et sera aussi mise à disposition des associations.

Les deux salles seront reliées par un hall d'accueil offrant un espace de rangement et un bar ouvrant sur une cour extérieure exposée plein sud (voir esquisses en 3D). Via la parcelle AB 112 en cours d'acquisition, la terrasse sera en liaison directe avec le plateau multisports.

En lien avec la politique nationale de transition énergétique, l'accent sera mis sur les économies d'énergie, d'électricité en particulier. Les deux salles seront par exemple chauffées par une seule et même pompe à chaleur.

Le budget prévisionnel se décompose ainsi :

Travaux	250 000 € HT
Rénovation thermique salle polyvalente	20 700 € HT
Maîtrise d'œuvre (architectes)	23 700 € HT
Bureaux d'études	8 000 € HT
Assurances + divers	<u>11 500 € HT</u>
Total	313 900 € HT



A ce budget, il convient de rajouter la TVA en grande partie récupérable dans le temps. Plusieurs demandes de subventions sont ou seront déposées dans les semaines à venir. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des différents retours.

Sauf imprévus, les travaux devraient démarrer en fin d'année pour une ouverture en juillet 2022.

Pour : 10, contre 2, abstention : 0



5. PAYE-T-ON PLUS D'IMPOTS AUX BRULAIS QU'AILLEURS ?

Depuis 2020, la plupart d'entre nous ne paie plus de taxe d'habitation, ce qui selon la trésorerie de Guichen aurait généré une économie moyenne de 352 € par foyer fiscal brulaisien.

Pour compenser les budgets communaux, la quote-part de taxe sur le foncier bâti (TFPB) que vous payiez au département est désormais versée aux communes avec une éventuelle compensation de l'Etat.

Les trois taxes (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non-bâti) ont rapporté 113.045 € dans le budget 2020 soit un quart des recettes de fonctionnement de la commune.

Alors paye-t-on plus d'impôts locaux aux Brulais qu'ailleurs ? Vous serez rassurés en prenant connaissance du tableau ci-dessous.

Données 2018	Les Brulais	Comblessac	Saint Séglin	Loutehel	Val d'Anast	Guichen
Taxe d'habitation + TFPB / habitant	162.83 €	170.79 €	180.13 €	204.90 €	265.59 €	398.84 €

Source : impots.gouv.fr

Ces données datent de 2018 et ne vous convainquent pas ? Sachez que notre moyenne a très peu évolué depuis puisque nous étions seulement à 164,87 € en 2020. Cela peut paraître toujours de trop, mais nous restons toujours les moins cher !

6. POUR VOTER EN JUIN, INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 14 MAI !

Les 20 et 27 juin 2021, vous élirez vos conseillers départementaux et régionaux. Les premiers agissent dans les domaines de la solidarité, l'action sociale, la santé, l'aménagement durable du territoire, l'éducation, la culture et le sport à l'échelle de l'Ille-et-Vilaine. Les seconds interviennent sur les transports, les lycées, la formation professionnelle, l'aménagement du territoire, l'environnement, le développement économique sur l'ensemble de la Bretagne... Des secteurs qui nous touchent tous ! Si vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales de Les Brulais, vous avez 2 possibilités : l'inscription en ligne via le site servicepublic.fr ou le dépôt de votre demande à la mairie, muni du formulaire complété, de votre document d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

7. YAËL, UN JEUNE CITOYEN ENTHOUSIASTE

Yaël Dinél, un jeune brulaisien habitant rue de l'Aff et scolarisé en CM1 au RPI souhaiterait constituer un conseil municipal des jeunes (CMJ).

Ces instances permettent à des jeunes élus de porter des initiatives, apprendre à se connaître et faire des propositions d'actions dans des domaines comme la citoyenneté, le transport, la culture, les loisirs, l'environnement... La tranche d'âge qui serait concernée serait celle des 9 - 12 ans.

Le maire et le 4C félicitent Yaël pour sa démarche citoyenne. Nous lançons donc un appel à candidature auprès des jeunes de 9 - 12 ans pour constituer cette équipe municipale des jeunes brulaisiens. Inscription à la mairie.



8. BALADE ZERO DECHET LE 12 MAI

Dans le cadre des animations citoyennes du centre social et culturel Chorus, une opération de ramassage de déchets est proposée sur la commune. L'idée est avant tout de sensibiliser les habitants à cette problématique de déchets sauvages.

L'action est prévue le 12 mai de 14h00 à 17h00 et sera encadrée par les animateurs et les bénévoles du Chorus et de la commune. Le matériel sera prêté par le SMICTOM (gilets haute visibilité, gants)

Rendez-vous le 12 mai, Place de la mairie. Venez nombreux !

9. FRANCE SERVICES

France services est un nouveau service destiné à faciliter la vie des citoyens, en permettant d'effectuer en ligne les formalités administratives les plus courantes en ayant la possibilité d'être accompagné par un agent formé et disponible. Les usagers doivent prendre rendez-vous et apporter les documents nécessaires ainsi que les identifiants et mots de passe.

France services de Val d'Anast – Centre social et culturel Chorus – 7 rue du Querpon – 02 99 92 46 99

fs.chorus@vallonsdehautebretagne.fr

10. AIDE A L'ACHAT DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)

VHBC propose une aide financière à l'achat d'un VAE. Le bonus vélo s'adresse aux personnes majeures et domiciliées dans l'une des 18 communes du VHBC. L'achat du vélo doit se faire chez un commerçant du territoire. Le montant de l'aide s'élève à 100 € (150 € pour les revenus les plus modestes) et peut se cumuler à l'aide de l'Etat du même montant.

Contactez VHBC au 02 99 57 03 80 – accueil@vallonsdehautebretagne-communaute.fr

11. VOLTALIS

En collaboration avec VHBC et Le Pays de Vallons de Vilaine, la municipalité soutient une initiative permettant aux habitants du territoire chauffés à l'électricité de bénéficier gratuitement du boîtier Voltalis. Installé au niveau du tableau électrique de votre logement, ce boîtier est raccordé aux radiateurs électriques et au ballon d'eau chaude (représentant plus de 77 % de la consommation des foyers). Aux moments où le système électrique en a besoin, comme lors des pics de consommation par exemple, le boîtier Voltalis peut réduire brièvement la consommation de ces appareils, sans que cela n'affecte votre confort. Ces économies d'énergie, sur des milliers de foyers, sont utiles au réseau électrique et évitent le recours à des centrales thermiques polluantes.

L'installation de ce boîtier, réalisée par un électricien agréé, est gratuite et sans abonnement. Tous les habitants, qu'ils soient propriétaires ou locataires d'un logement chauffé électriquement, peuvent solliciter l'installation de ce dispositif éco-citoyen et solidaire.

Dans le cadre de cette opération, des conseillers Voltalis viendront à votre rencontre pour vous présenter le dispositif et prendre rendez-vous pour une installation gratuite. Vous avez également la possibilité de les contacter directement : 02 44 19 84 62 – paysvallonsdevilaine@voltalis.com

12. LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

VHBC signe chaque année une convention avec le FGDON 35 (Fédération des groupements de défense contre les organismes nuisibles).

Si vous découvrez un nid chez vous, n'engagez pas de destruction seul au risque de vous mettre en danger. Mettez en place un périmètre de sécurité limitant l'accès autour du nid et signalez-le en mairie. En cas d'indisponibilité de la mairie vous pouvez contacter directement le FGDON35 au 09 75 53 57 91. Le FGDON mandate une des entreprises référencées. Celle-ci détruit le nid et la facture est envoyée directement à VHBC.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : le Maire

DIRECTRICE ADJOINTE : *Chrystèle BRUNARD* (vice-présidente du 4C)

RESPONSABLES DES EDITIONS et de la PUBLICATION : *les membres du comité consultatif communal à la communication (4C)* :

Alain LACORNE, Isabelle GUIHARD METAYER, Jeannine LEVIEIL, Yolande DEUTSCH, Karen BERTHIER, Eric LECLERC.